

CONCOURS « Fête des mères »

Règlements du concours

1. Le concours *pour la fête des mères* est organisé par le Centre Valleyfield. Il débute le 1er mai 2021 à 9h (HAE) et se termine le 07 mai 2021 à 10 h (HAE).
2. Le concours n'est pas géré ou commandité par Facebook.
3. Les règlements complets du concours sont disponibles sur le site web et au Service à la clientèle du Centre Valleyfield.

Participation

4. Pour participer au concours, les utilisateurs doivent respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux présentes et effectuer les étapes suivantes : se rendre sur la page Facebook du Centre Valleyfield, sélectionner la publication du concours et répondre à la publication en commentaire.
5. Ce concours s'adresse à tous les résidents majeurs (18 ans et plus) du Québec seulement. Les employés du Centre Valleyfield, les compagnies affiliées, les magasins participants et leurs agences de publicité et de promotion ne peuvent pas participer au concours.
6. Le nombre de participations est limité à une par personne, par publication.
7. Aucun achat requis pour participer aux concours.

Description du prix

8. Le prix suivant sera offert : une carte-cadeau du Centre Valleyfield d'une valeur de 75.00\$.
9. Le prix ne peut être échangé ou retourné. Aucun équivalent en argent ne sera remis à la place du prix.

Désignation des gagnants

10. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes ayant laissé un commentaire sous la publication prévue. Le gagnant sera annoncé sur la page Facebook, sous la publication. Le gagnant aura 7 jours pour venir récupérer leur prix au Service à la clientèle ou au bureau d'administration du Centre Valleyfield.

Conditions générales

11. Pour obtenir le prix, le gagnant devra se présenter au Service à la clientèle ou au bureau d'administration du Centre Valleyfield avec une pièce d'identité. La personne gagnante sera contactée via la messagerie privée de Facebook.
12. **Aucun transfert, remplacement du prix ou compensation en argent ne sera autorisé.**
13. Les participations sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute participation remise après la date de clôture, ou autrement non conforme, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix.
14. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourrait être recommandée aux autorités judiciaires compétentes. Toutes décisions des organisateurs en regard du présent paragraphe seront finales et sans appel.
15. Toutes les décisions des organisateurs de ce concours sont irrévocables. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
16. En participant au concours, les participants acceptent la diffusion et la rediffusion de photos et/ou images vidéo dans tout véhicule médiatique visuel et télévisuel sans aucune compensation financière pour une durée illimitée.
17. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.
18. En prenant possession de leur prix, le gagnant dégage le centre commercial, ses agences de publicité et de promotion ainsi que les magasins participants de toute responsabilité à l'égard du prix et de son utilisation.
19. Par leur participation au concours, le gagnant consent à ce que leur nom soit publié et reproduit par le centre commercial.
20. Le Centre Valleyfield n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité de procéder au concours résulterait d'une situation ou d'un fait indépendant de sa volonté.
21. La participation au concours suppose l'acceptation des présents règlements.